

NOR :	DEV	N07	S08	31A
-------	-----	-----	-----	-----

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Arrêté portant désignation du site Natura 2000 FORET DOMANIALE DE BEAULIEU
(zone spéciale de conservation)**

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 07 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête :

Art. 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 FORET DOMANIALE DE BEAULIEU » (zone spéciale de conservation FR4100185) l'espace délimité sur la carte au 1/25000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire de la commune suivante du département de la Meuse : Beaulieu-en-Argonne.

Art. 2 - La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 FORET DOMANIALE DE BEAULIEU » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Meuse, à la direction régionale de l'environnement de Lorraine, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le

13 AVR. 2007



Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4100185 FORET DOMANIALE DE BEAULIEU (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

- 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae*
et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea*
- 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*
- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis*
et du *Callitricho-Batrachion*
- 9110 Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*
- 9130 Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*
- 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du
Carpinion betuli
- 9180 * Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*
- 91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*,
Salicion albae)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

Amphibiens et reptiles

- 1193 Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

Poissons

- 1163 Chabot *Cottus gobio*

Invertébrés

- 1092 Ecrevisse à pieds blancs *Austropotamobius pallipes*
- 1083 Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R. 214-15 du code de
l'environnement.

Fait à Paris, le 13 AVR. 2007



Nelly OLEN



Liberté • Égalité • Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 FORÊT DOMANIALE DE BEAULIEU (ZSC)

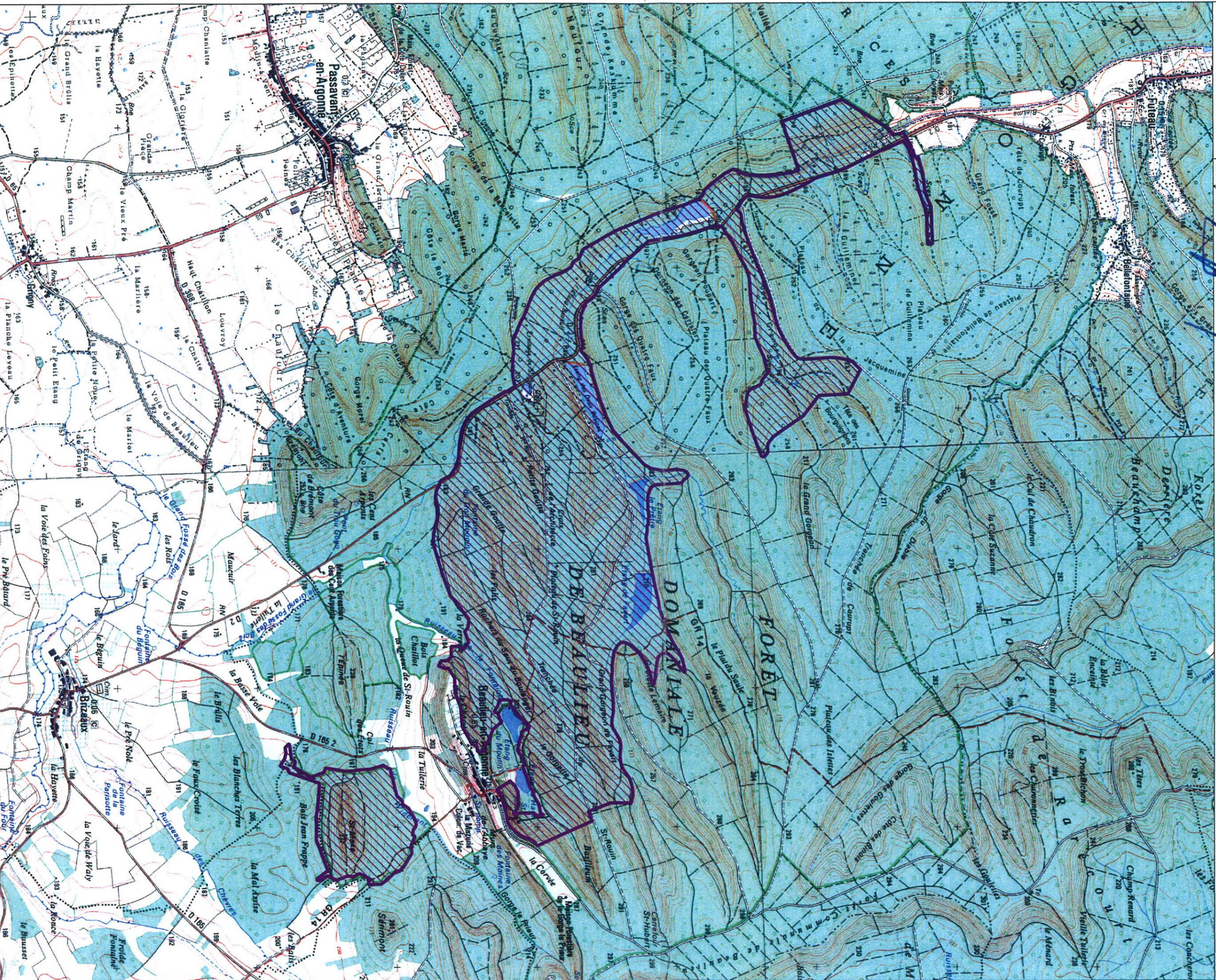
FR4100185 (Meuse)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : 13 AVR. 2007

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



périmètre ZSC